



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E210656

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2026

ÉDITÉ LE

24/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/04/2012

Forme juridique : SAS

Capital : 2 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 2012B00240

Siret : 750 552 002 00065

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7168023

Assurance Responsabilité Travaux :

AREAS 6313861 / 16117038V

Assurance Responsabilité Civile :

AREAS 6313861 / 16117038V

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : HAKA ENERGY

11 ALLEE GEORGES POMPIDOU
15000 AURILLAC

Téléphone : 04 71 63 01 10

Portable : 06 76 92 44 91

Site Internet : www.jbi-isolation.fr

E-mail : contact@isoplusexperthabitat.fr

Responsabilité légale :

BIO JAG (493 272 413) / MOREA (898 259 171) / HAKASATAMANA (889 710 141)

Fax : 04 71 63 01 11

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/11/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	21/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/11/2024
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	16/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	23/12/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/12/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	23/12/2024
o Isolation des combles perdus	23/12/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	23/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.